

Arrondissement de
Strasbourg Campagne



COMMUNE DE KOLBSHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 24 mars 2010

sous la Présidence de
Monsieur KARCHER Dany, Maire

Date de la convocation:
20/01/2010

Nombre de Conseillers élus :
15

Nombre de Conseillers en fonction:
15

Nombre de Conseillers présents:
14

Nombre de procurations:
1

Étaient présents le Maire : M. KARCHER Dany

Les Adjointes et Adjoints : M. DIEMER Philippe, Mme KESSOURI Annie
M. NOEPEL Claude, Mme STROH Elisabeth

Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :

Mmes BOSAL Christiane, FREYSS Marlène et LAMBERT-NORTH Fabienne
et WEBER Céline

MM. FISCHER Claude, SCHLUPP Julien, REIFFSTECK Jean-Paul,
TULLI Damien et VIERUS Pierre.

Absents : M. GRUNELIUS J.-Marie (procuration à M. DIEMER Philippe)

Compte administratif de l'exercice 2009.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote du Compte Administratif, le nombre de membres du Conseil Municipal à prendre en compte pour la présente délibération est de 14, la majorité absolue de 8.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DIEMER, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Dany KARCHER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2009,

1°) Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2009, lequel peut se résumer ainsi :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de l'exercice :	338 722,27 €	Excédent de l'exercice :	94 344,05 €
Recettes de l'exercice :	433 066,32 €	Excédent reporté (2008) :	74 599,92 €
		Excédent cumulé :	168 943,97 €
II. SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de l'exercice :	210 509,11 €	Déficit de l'exercice	18 826,69 €
Recettes de l'exercice :	191 682,42 €	Déficit reporté :	54 288,88 €
dont Affectation des résultats de l'exercice précédent	55 000,00 €	Déficit d'investissement après affectation	73 115,57 €
Excédent de clôture (affectation, excédents et déficits reportés compris) :			95 828,40 €
<u>Restes à réaliser, reportés sur l'exercice suivant</u>		Dépenses :	320 000,00 €
		Recettes :	320 000,00 €
		Solde:	- €
Résultat cumulé (restes à réaliser compris) :		Excédent :	95 828,40 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Approuve le report des restes à réaliser sur l'exercice 2010.

4°) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009;

.../...

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

POUR MÉMOIRE	en Euros
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2008 - Section de fonctionnement	94 344,05 €
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS (ligne 002 du Compte Administratif N-1)	74 599,92 €
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	168 943,97 €
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT 2009	-73 115,57 €
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER EN INVESTISSEMENT 2009	0,00 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-73 115,57 €
DÉCISION D'AFFECTATION	
1.G = AFFECTATION EN RÉSERVE R 1068 en investissement	75 000,00 €
2.H. = REPORT EN FONCTIONNEMENT 002	93 943,97 €

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2009
dressé par MM. STAHL et BOES, Receveurs Municipaux.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget primitif de l'exercice 2010

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif de l'exercice 2010, qui a été préparé avec le concours de la Commission des Finances et l'aide du Receveur Municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2009 qui peut se résumer ainsi :

1°) IMPÔTS LOCAUX : Après en voir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des impôts communaux votés en 2009, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,86 % - Foncier bâti : 13,71 % - Foncier non bâti : 52,29 %.

Compte tenu de la revalorisation des bases et des changements physiques de la matière imposable notifiés par les Services Fiscaux, le produit attendu des trois taxes locales s'élève, pour l'exercice 2009 à la somme de DEUX CENT CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DEUX euros (en chiffres: **205 582,- €.**), à laquelle s'ajoutent les allocations compensatrices versées par l'Etat, soit NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE euros (en chiffres: **9 984,- €.**).

.../...

2°) BUDGET PRIMITIF :

- Dépenses de Fonctionnement :		547 968,- €.
(dont Prélèvement pour la section d'investissement:	123 892,- €.)	
- Recettes de Fonctionnement :		547 968,- €.
(dont résultat reporté de l'exercice 2009 :	93 944,- €.)	
- Dépenses d'Investissement :		1 412 816,- €.
(dont déficit reporté:	58 116,- €)	
(dont remboursement de la dette :	80 000,- €.)	
- Recettes d'Investissement :		1 412 816,- €.
(dont affectation des résultats de l'exercice 2009:	75 000,- €.)	
(dont recours à l'emprunt:	764 078,- €)	

Compte tenu du report de restes à réaliser de l'exercice 2008 reportés sur l'exercice 2009, qui s'élèvent à **320 000,-€** en dépenses et en recettes, les autorisations totales de dépenses en biens et travaux d'équipement s'élèvent à **UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENTS EUROS** (en chiffres: **1 589 700,- €**) dont la répartition est précisée au tableau I annexé à la présente délibération .

Par ailleurs, le Conseil Municipal arrête la liste des Organismes et des Associations locales bénéficiaires de subventions de fonctionnement ainsi que le montant de ces subventions qui figurent au tableau annexé à la présente délibération (le montant figurant sous la rubrique « Divers » est disponible pour l'attribution de subventions à répartir par le Conseil Municipal en cours d'exercice).

Tableau annexe I (répartition des dépenses d'équipement)

N° des Opérations	Articles budgétaires	Libellé des opérations	Crédits ouverts en euros
0004	202	Frais d'étude, élaborat°, modificat° & révision P.O.S.	5 000,00 €
0005	2313 & 238	Construction d'une nouvelle école	1 000 000,00 €
0010	205 & 2183 & 2184	Mairie: équipement en logiciels, matériel et mobilier	6 300,00 €
0011	205 & 2183 & 2184	Ecole: équipement en logiciels, matériel et mobilier	4 500,00 €
0012	2112	Acquisition & cession de terrain de voirie	9 000,00 €
0013	2111	Acquisition de terrain nus	20 000,00 €
0014	2188	Mobilier & matériel divers	6 900,00 €
0019	4581	Travaux de voirie - voirie départementale (Rue Liberté)	20 000,00 €
0020	2031 & 2151 & 2315 & 238	Travaux de voirie - voirie communale	254 500,00 €
0021	2031 & 2313 & 238	Travaux de bâtiment - Presbytère	208 000,00 €
0025	21318 & 2188	Travaux de bâtiment et équipement Salle socioculturelle	22 100,00 €
0027	21534 & 21538	Réseau électrique & autres réseaux	30 000,00 €
0051	2128 & 21568	Aménagements divers	3 400,00 €
TOTAL			1 589 700,00 €

.../...

Tableau annexe II (attribution de subventions de fonctionnement)

ligne	Bénéficiaires	pour mémoire	Propositions	Aides en nature & observations
	cpte 6574 (personnes de droit privé)			
		4 500,00 €	4 800,00 €	
1	Amicale des Sapeurs-Pompiers *	305,00 €	990,00 €	
2	Association Sports & Loisirs *	250,00 €	500,00 €	salle mise à disposition 2 fois par semaine
3	Association des Arboriculteurs	125,00 €	125,00 €	salle mise à disposition pour l'A.G.
4	Association Pêche & Pisciculture	125,00 €	125,00 €	salle mise à disposition pour l'A.G.
5	Cercle d'Etudes Jacques Maritain	125,00 €	125,00 €	
6	Chorale Paroissiale *	900,00 €	100,00 €	salle mise à disposition 1 fois par semaine
7	Chorale UNION	100,00 €	100,00 €	salle mise à disposition 1 fois par semaine
8	Club 3° âge "La Belle Epoque"	125,00 €	125,00 €	salle mise à disposition 1 fois par mois
9	Coop scolaire Classe Maternelle	305,00 €	305,00 €	
10	Coop scolaire CP & CE1 n° 1362	305,00 €	305,00 €	
11	OCCE Coop scolaire CM 1001	305,00 €	305,00 €	
12	Foyer SE Collège d'Achenheim	672,00 €	126,00 €	pour classe de neige 3 élèves
13	Ecole du Centre HOLTZHEIM	24,00 €	42,00 €	pour classe de mer 1 élève
14	Ecole Ste Clotilde Strasbourg	- €	54,00 €	pour classe de neige 1 élève
15	Ecole & Collège Lucie Berger	30,00 €	30,00 €	pour classe transplantée 1 élève
16	SPA Strasbourg	165,00 €	166,00 €	selon convention signée avec la SPA
17	Section Tennis Breuschwickersh.	247,00 €	342,00 €	pour 18 élèves
18	Institut d'Etudes Politiques		500,00 €	programme de recherche J Maritain
18	DIVERS	392,00 €	435,00 €	à répartir ultérieurement
	cpte 657362 (personnes de droit public)			
19	C.C.A.S.	305,00 €	305,00 €	
	cpte 6554 (organisme de regroupement)			
20	SIVU du Collège d'Achenheim	3 850,00 €	4 200,00 €	
	TOTAL GENERAL	8 655,00 €	9 305,00 €	

* Subventions non versées en 2009

Budget annexe de lotissement : Compte Administratif de l'exercice 2009.

Mesdames Annie KESSOURI, Marlène FREYSS, Fabienne LAMBERT-NORTH et Elisabeth STROH déclarent s'abstenir de participer tant aux débats qu'aux décisions sur ce point, elles-mêmes ou des membres de leur famille ayant été propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre du lotissement.

Compte tenu du fait que Monsieur le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif, le nombre de membres du Conseil Municipal à prendre en compte pour la présente délibération est de 10, la majorité absolue de 6.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DIEMER, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du Budget annexe du Lotissement "VOGESEBLICK" - exercice 2009, dressé par Monsieur Dany KARCHER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2009, **1°) Donne acte à Monsieur le Maire** de la présentation faite du Compte Administratif du Budget annexe du Lotissement "VOGESEBLICK" - exercice 2009, lequel peut se résumer ainsi :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de l'exercice:	1 658 979,52 €	Excédent de l'exercice:	- €
Recettes de l'exercice:	1 658 979,52 €	Excédent reporté	15,91 €
		Excédent cumulé	15,91 €
II. SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de l'exercice:	1 615 911,98 €	Déficit de l'exercice:	- 107 668,17 €
Recettes de l'exercice:	1 508 243,81 €	Excédent reporté	141 756,19 €
		Excédent cumulé:	34 088,02 €
Excédent global de clôture:			34 103,93 €

.../...

2°) **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) **Vote et arrête à l'unanimité** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4°) **Décide** l'affectation du résultat, excédentaire, en report à nouveau à reprendre au budget de l'exercice 2009 comme suit:

- Section de Fonctionnement	Recettes	c/002	15,91 €
- Section d'Investissement.:	Recettes	c/001	34 088,02 €

Budget annexe de lotissement: approbation du compte de gestion de l'exercice 2008 dressé par MM. STAHL et BOES, Receveurs Municipaux.

Mesdames Annie KESSOURI, Marlène FREYSS, Fabienne LAMBERT-NORTH et Elisabeth STROH déclarent s'abstenir de participer tant aux débats qu'aux décisions sur ce point, elles-mêmes ou des membres de leur famille ayant été propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre du lotissement.

Le nombre de membres du Conseil Municipal à prendre en compte pour la présente délibération est de 11, la majorité absolue de 6.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget annexe de lotissement: Budget Primitif annexe de l'exercice 2010

Mesdames Annie KESSOURI, Marlène FREYSS, Fabienne LAMBERT-NORTH et Elisabeth STROH déclarent s'abstenir de participer tant aux débats qu'aux décisions sur ce point, elles-mêmes ou des membres de leur famille ayant été propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre du lotissement.

Le nombre de membres du Conseil Municipal à prendre en compte pour la présente délibération est de 11, la majorité absolue de 6.

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif annexe de l'exercice 2010 pour le Lotissement "VOGESEBLICK". Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce Budget Primitif annexe qui peut se résumer ainsi :

- Dépenses de Fonctionnement :	3 466 028,- €.
- Recettes de Fonctionnement :	3 466 028,- €.
(dont excédent de fonctionnement de l'année 2009:	16,- €)
- Dépenses d'Investissement :	3 016 012,- €.
- Recettes d'Investissement :	3 016 012,- €.
(dont excédent d'investissement de l'année 2009:	34 103,- €)
(dont recours à l'emprunt:	1 365 981,- €)

Ces crédits sont prévus pour l'acquisition de terrains, les frais divers (études, conseils, administration) et la réalisation des travaux de viabilisation. La vente des parcelles permettra le remboursement des emprunts et la clôture de l'opération.

Aménagement du carrefour RD 93/ rue Bolzen : signature d'une Convention de financement avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de financement entre le Conseil Général, propriétaire de la voirie et la Commune, maître d'ouvrage délégué. Il rappelle que la Commune projette d'aménager le carrefour RD 93 (rue de Hangenbieten) / rue Bolzen. Le projet a fait l'objet d'une attribution de subvention du Département. L'objet de la convention est de préciser

- les équipements à réaliser (article 2) qui s'élèvent à 15 900,- € HT pour la chaussée départementale (sous maîtrise d'ouvrage du Département) et à 87 800,- € HT pour les travaux hors chaussée départementale et les trottoirs (sous maîtrise d'ouvrage de la Commune)
- le programme technique des travaux (article 3)
- l'engagement financier du Département (article 4) qui s'engage à financer sur son budget propre la partie des travaux dont il assure la maîtrise d'ouvrage et à verser une subvention d'un montant maximal de 2 200,- € pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Commune.
- L'engagement financier de la Commune (article 5)

La convention fixe également les dispositions relatives au versement des subventions (article 6), au délai de forclusion (article 7), à la récupération de la T.V.A. (article 8), au contrôle administratif et technique (article 9), à la réception de l'ouvrage (article 10). . .

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé qui précède ;

Vu la convention proposée par le Conseil Général ;

Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Désignation du signataire d'une décision relative à une demande d'autorisation d'urbanisme déposée par le Maire.

Monsieur le Maire, s'estimant intéressé, n'est pas présent et ne participe pas au vote de cette délibération. Le nombre de membres présents ou représentés est de 14 et la majorité absolue est de 8. La présidence de l'Assemblée est assurée par Monsieur Philippe DIEMER, Premier Adjoint.

Celui-ci informe l'assemblée que Monsieur Dany KARCHER, Maire, a déposé en Mairie une Déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 067 247 10 R 0002. Conformément à l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal doit désigner un autre de ses membres pour signer la décision.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé qui précède ;

Vu l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré ;

Désigne à l'unanimité Monsieur Philippe DIEMER, Premier Adjoint au Maire, pour prendre et signer la décision relative à la Déclaration Préalable déposée par Monsieur Dany KARCHER, Maire.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises en application des délégations qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2008, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Marchés publics selon la procédure adaptée :

- **pour la mission de Diagnostic immobilier à réaliser dans le cadre du contrat de location du logement de l'école primaire** (constat du risque d'exposition au plomb et diagnostic de performance énergétique) signé le 16 janvier 2010 avec l'APAVE ALSACIENNE pour un montant de 360,- € H.T. (430,56 € T.T.C.)

.../...

- **pour la mission de Diagnostic immobilier préalable aux travaux de rénovation du Presbytère** signé le 28 janvier 2010 avec l'APAVE ALSACIENNE pour un montant de 630,- € H.T. (753,48 € T.T.C.)
- **Pour les travaux de rénovation du Presbytère – lot 03 VRD** signé le 22 février 2010 avec l'Entreprise ASP (GEISPOLSHEIM-GARE) pour un montant de 8 719,33 € H.T. (10 428,32 € T.T.C.).
- **Pour les travaux de rénovation du Presbytère – lot 11 Gros-œuvre & Petite Démolition** signé le 05 MARS 2010 avec l'Entreprise CONSTRUCTION MOOG (HOERDT) pour un montant de 20 426,50 € H.T. (24 430,09 € T.T.C.).
- **Pour les travaux de rénovation du Presbytère – lot 13 Couverture & Charpente** signé le 22 février 2010 avec l'Entreprise DEHNER (KOLBSHEIM) pour un montant de 12 038,92 € H.T. (14 398,34 € T.T.C.).
- **Pour les travaux de rénovation du Presbytère – lot 21 Menuiserie métallique** signé le 22 février 2010 avec l'Entreprise HEITZ (HOLTZHEIM) pour un montant de 11 419,65 € H.T. (13 657,90 € T.T.C.).
- **Pour les travaux de rénovation du Presbytère – lot 24 Menuiserie bois** signé le 12 février 2010 avec l'Entreprise Menuiserie SCHALCK S.A.R.L.(NIEDERMODERN) pour un montant de 12 090,26 € H.T. (14 459,95 € T.T.C.).
- **Pour les travaux de rénovation du Presbytère – lot31 Plâtrerie – Isolation** signé le 12 février 2010 avec l'Entreprise S.A.R.L. DIEBOLD ET FOLS (REICHSTETT) pour un montant de 8 262,00 € H.T. (9 881,35 € T.T.C.).
- .../...
- **Pour les travaux de rénovation du Presbytère – lot 41 Electricité** signé le 22 février 2010 avec l'Entreprise HIRTZEL – ARBOGAST SARL (BOOFZHEIM) pour un montant de 13 837,00 € H.T. (16 549,09 € T.T.C.).
- **Pour les travaux de rénovation du Presbytère – lot 42 Sanitaire** signé le 12 février 2010 avec l'Entreprise Pierre HERRBACH 1 Fils SARL (BASSEMBERG) pour un montant de 8 991,99 € H.T. (10 754,42 € T.T.C.).
- **Pour les travaux de rénovation du Presbytère – lot43 Chauffage & Ventilation** signé le 12 février 2010 avec l'Entreprise Pierre HERRBACH 1 Fils SARL (BASSEMBERG) pour un montant de 6 247,50 € H.T. (7 472,01 € T.T.C.).
- **Pour les travaux de rénovation du Presbytère – lot 52 Peinture intérieure et extérieure** signé le 22 février 2010 avec l'Entreprise PEINTURES ET DECORS LOUIS & Fils (ESCHAU) pour un montant de 14 432,40 € H.T. (17 261,15 € T.T.C.).
- **Pour les travaux de rénovation du Presbytère – lot 53 Carrelage** signé le 22 février 2010 avec l'Entreprise G.KOEHLER & FILS S.A. (STRASBOURG) pour un montant de 6 475,- € H.T. (7 744,10 € T.T.C.).
- **Pour les travaux de rénovation du Presbytère – lot 56 Parquet & Revêtement de sol** signé le 12 février 2010 avec l'Entreprise ABRY – ARNOLD Service Bâtiment (VENDENHEIM) pour un montant de 7 847,84 € H.T. (9 417,41 € T.T.C.)

D I V E R S .

1°) Acquisition de 25 exemplaires du livre « Die Voltzen von Altenau » de Jean-Paul Haettel : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de 25 exemplaires de cet ouvrage retraçant l'histoire de la famille Voltz von Altenau du Moyen-âge à la Révolution, cette histoire croisant celle de Kolbsheim à plusieurs reprises. La Municipalité participera à la campagne de promotion en faveur de cet ouvrage.

2°) Attribution d'une subvention à l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Strasbourg : Monsieur le Maire présente le programme de recherche philosophique, théologique, historique et juridique initié par Jean-Louis Clément, chercheur à l'Unité de Strasbourg, suite à un appel à projet de recherche publié par la Maison Interdisciplinaire des Sciences de l'Homme d'Alsace. Ce programme est destiné à mettre en valeur le Centre d'Etudes Jacques et Raïssa Maritain de Kolbsheim. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir ce programme de recherche en attribuant une subvention de CINQ CENTS EUROS (en chiffres : 500,- €) qui est inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2010.

3°) Points divers :

- **Etable FREYSS** : une réunion aura lieu le Jeudi 25 mars en Mairie en présence des riverains de la rue Jacques Maritain et de leur conseil, de la Municipalité assistée de son conseil et éventuellement de l'éleveur pour faire le point sur les problèmes soulevés par l'exploitation de cette étable.

- **Garage MAYLAENDER :** une commission municipale se rendra prochainement sur les lieux pour se rendre compte des progrès apportés aux installations en se référant aux promesses faites par l'exploitant à l'automne.

Pour copie certifiée conforme,
KOLBSHEIM, le 24 mars 2010

Le Maire,


Dany KARCHER

